



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

aéroports

Question écrite n° 30133

Texte de la question

M. Pierre Morange souhaite attirer l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'étude Debats (Discussion sur les effets du bruit des aéronefs touchant la santé) menée par l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (Acnusa). L'objectif de cette démarche est de déterminer sur une longue période les effets sur la santé de l'exposition au bruit des avions. Prévue pour durer cinq années, elle vient de débuter en 2013, après une phase pilote conduite en 2012, et doit donc s'achever en 2018. Cependant, de très sérieuses difficultés de financement compromettent dès à présent sa poursuite. Pas moins de six années de recherches et d'investissements seraient ainsi mises à mal et les attentes des associations de riverains et de la population gravement déçues. Aussi lui demande-t-il quelles mesures elle entend prendre pour garantir la bonne fin de cette initiative.

Texte de la réponse

L'amélioration des connaissances sur les effets sanitaires du bruit des avions est un sujet que les autorités sanitaires souhaitent promouvoir depuis plusieurs années. A cet effet, une étude épidémiologique intitulée « discussion sur les effets du bruit des aéronefs touchant la santé » (DEBATS) a été lancée en 2009. Elle consiste à suivre dans le temps une cohorte constituée de riverains de grands aéroports français ainsi que de riverains d'autres zones non exposées au bruit des avions. Cette étude a été subventionnée par le ministère chargé de la santé à hauteur de 785 000 € sur la période 2009-2012. Une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs doit maintenant être élaborée pour la période 2013-2016 entre l'institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR) et le ministère chargé de la santé, qui renouvellera ainsi son soutien à la réalisation de ce projet. Cette convention précisera le montant de la subvention qui sera accordée à l'IFSTTAR, afin de mener à bien cette étude épidémiologique dans les meilleures conditions. Pour financer l'étude longitudinale qui démarrera en septembre 2013, il est d'ores et déjà prévu le versement d'une subvention de 200 000 €.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morange](#)

Circonscription : Yvelines (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30133

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 juin 2013](#), page 6520

Réponse publiée au JO le : [24 septembre 2013](#), page 9995